

L'honorable Catherine McKenna  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
Gouvernement du Canada  
200 Boulevard du Sacré-Cœur  
Gatineau QC K1A 0H3

**Objet: le projet de loi C-69, la «liste des projets» et l'évaluation stratégique des changements climatiques**

Madame la Ministre McKenna,

Nous prenons très au sérieux, et nous savons que vous et votre gouvernement aussi, les avertissements du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), selon lesquels des réductions drastiques et profondes des gaz à effet de serre (GES) sont nécessaires pour minimiser les effets catastrophiques du changement climatique. Nous sommes donc préoccupés par la progression du projet de loi C-69 et des règlements qui y sont associés.

Lorsque le projet de loi C-69 a été annoncé, nous l'avons soutenu, en tant qu'avancée importante dans le renforcement du cadre obsolète de l'évaluation environnementale du Canada. Nous avons constaté d'un œil favorable qu'il prenait en compte l'impact d'un projet sur les engagements du Canada en matière de climat, qu'il permettait une participation significative du public, qu'il promettait une plus grande transparence du processus décisionnel et qu'il limitait le rôle des organismes de réglementation sous l'influence de l'industrie. Des milliers de Canadiens ont participé à des années de vastes consultations sur le projet de loi C-69 et ont travaillé ensemble pour élaborer une loi qui permettait un compromis délicat entre les intérêts de l'industrie, de l'environnement et des peuples autochtones.

Depuis le début des consultations en 2016, nous avons participé activement et de bonne foi au processus fédéral de réforme du droit de l'environnement, afin de nous assurer que le régime d'étude d'impact des projets énergétiques et industriels soit cohérent avec les engagements du Canada en matière de lutte contre le changement climatique.

Malheureusement, nous avons commencé ces derniers mois à perdre confiance dans le fait que cette nouvelle législation, la liste des projets et l'Évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC) apporterait une amélioration au cadre actuel de l'évaluation environnementale, ou qu'elles s'aligneraient avec les engagements du Canada en matière de climat. Dans sa forme actuelle, la Liste des projets est pire que la réglementation actuellement en vigueur. L'ESCC, telle que proposée actuellement, ne permet pas d'établir un cadre décisionnel efficace permettant d'évaluer exactement comment un projet entravera ou contribuera aux engagements climatiques nationaux et internationaux du Canada en vertu de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, si des modifications ne sont pas apportées, nous n'aurons d'autre choix que de retirer notre appui du projet de loi C-69.

**Projet de loi C-69**

La plupart des amendements proposés par le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles menacent l'intégrité du projet de loi C-69. Nous espérons que ces amendements seront rejetés par le Sénat avant que le projet de loi ne soit renvoyé à la Chambre des communes. Si cela ne se produit pas, il appartiendra à la Chambre des communes de s'assurer que ces amendements ne sont pas approuvés.

Le projet de loi C-69 constituait déjà un compromis important, et rien ne justifie qu'il soit affaibli en faveur des intérêts de l'industrie pétrolière et gazière. Vous trouverez ci-après plusieurs exemples qui, parmi les amendements, nous préoccupent profondément. Cela n'est pas une liste exhaustive. Nous serions honorés de pouvoir vous rencontrer pour discuter plus en détail des amendements.

- Limiter la prise en compte des enjeux climatiques aux résultats de l'ESCC. Compte-tenu de l'état actuel de la proposition d'évaluation stratégique, cet amendement affaiblirait, ou même éliminerait l'obligation d'évaluer les changements climatiques dans les évaluations des projets.
- Limiter la participation du public en réintroduisant des critères liés au droit de participation pour les personnes qui sont « directement touchées ». Ces critères sont l'une des raisons pour lesquelles nous avons constaté un nombre élevé de litiges et de protestations au cours des dernières années, les citoyens n'ayant pas l'opportunité de participer de façon significative et ont de fait perdu confiance dans le processus d'examen fédéral.
- Annuler les modifications qui auraient limité le rôle des organismes de réglementation influencés par l'industrie dans les commissions d'examen. Les amendements proposés permettraient aux organismes de réglementation, y compris aux offices extracôtiers, à la fois de présider les commissions d'examen et d'y constituer la majorité des membres. Les organismes de réglementation du cycle de vie ont démontré qu'ils ne sont pas aussi bien préparés ou positionnés pour assurer la participation significative du public ou assurer des évaluations rigoureuses, transparentes et indépendantes que les commissions d'examen. L'étude d'impact est un outil de planification, qui est distinct des fonctions réglementaires. Ces amendements contourneraient ou supprimeraient l'esprit de la loi de regrouper le pouvoir d'évaluation sous le contrôle de l'Agence experte.
- Prévoir le pouvoir discrétionnaire pour exempter d'évaluation des activités potentiellement nuisibles si une évaluation régionale a été réalisée, telles que le forage d'exploration pétrolière et gazière en mer.
- Restreindre la capacité des personnes à aller en justice lorsque les évaluations ne respectent pas la loi.
- Accorder la même importance à la « confiance des investisseurs » et à la promotion de la durabilité, ce qui donne priorité aux profits au détriment des meilleurs résultats pour les Canadiens et l'environnement.
- Supprimer l'obligation d'étudier un éventail d'options pour encourager la durabilité.
- Supprimer la référence à l'utilisation future afin que seuls les cours d'eau actuellement utilisés pour la navigation soient couverts par la nouvelle loi sur la navigation et exempter du cadre de la loi les projets empêchant la navigation par une modification des débits d'eau.

Si ces amendements, dont beaucoup sont des équivalents fonctionnels des amendements proposés par l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association canadienne des pipelines d'énergie, sont adoptés nous ne serons pas en meilleure situation, et à certains égards dans une pire situation qu'avec les lois actuellement en vigueur.

### **Règlement désignant les activités concrètes (la liste des projets)**

Telle que présentée dans le projet de règlement publié plus tôt au mois de mai, la liste de projets est une autre occasion manquée d'aligner les processus d'examen environnemental avec les objectifs climatiques du Canada.

Nous avons demandé - et le document de travail initial sur les réglementations le proposait - que la liste des projets inclue un plafond en terme de gaz à effet de serre afin de garantir que les projets à grandes émissions carbone soient évalués par le gouvernement fédéral. Nous sommes extrêmement déçus que cela n'ait pas été inclus dans les propositions. Le projet de règlement exempterait de l'examen fédéral les projets à grandes émissions de carbone, tels que l'exploitation *in situ*, les pipelines, les forages exploratoires pétroliers et gaziers en mer et la fracturation hydraulique. Pour la quasi-totalité des activités ayant des incidences sur l'environnement - pipelines, mines, réacteurs nucléaires, autoroutes - la liste des projets serait plus restreinte par rapport à la liste actuelle. Le document de discussion propose pour la taille d'un projet des "seuils" plus hauts (pipelines plus longs, mines plus grandes, etc.) à partir desquels un examen serait nécessaire, ce qui signifie que davantage de projets pourraient être réalisés sans évaluation. Seuls les projets impliquant des énergies renouvelables seraient soumis à des seuils plus stricts.

### **Évaluation stratégique du changement climatique**

Pour être utile, une évaluation stratégique du changement climatique doit fournir un cadre décisionnel permettant d'évaluer exactement comment un projet nuira ou contribuera aux engagements nationaux et internationaux du Canada en matière de climat dans le cadre de l'Accord de Paris. À l'heure actuelle, l'ESCC proposée ne répond pas à cette norme. Elle ne fournit pas de cadre pour comparer les émissions de GES d'un projet individuel par rapport aux engagements climatiques nationaux et internationaux. Une inquiétude supplémentaire est que, malgré les recommandations selon lesquelles l'ESCC devrait être entreprise par un groupe d'experts indépendants, elle a plutôt été entreprise par l'entremise d'un processus interne à Environnement et changement climatique Canada.

Nous sommes également très préoccupés par le fait que, telle que présentée dans le document de travail le plus récent, l'ESCC limite inutilement et de manière inappropriée le cadre des évaluations des projets, notamment en excluant de l'analyse les conséquences en aval des projets. Cette approche limitée de la quantification des émissions de gaz à effet de serre compromet gravement l'objectif et la valeur de toute évaluation visant à déterminer si un projet est compatible avec les engagements du Canada en matière de lutte contre le changement climatique. Si le Canada tient vraiment à respecter ses engagements nationaux et internationaux et à faire sa juste part pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il doit alors prendre en compte les cycles de vie complets des projets énergétiques et industriels qui sont ou seront menés au Canada.

En outre, il existe un précédent dans le processus d'examen de projet énergétique pour la prise en compte des conséquences d'un projet et des émissions tout au long du cycle de vie. En août 2017, le comité de l'Office national de l'énergie (ONE) chargé d'examiner le pipeline Énergie Est a décidé de prendre en compte les émissions en aval et durant le cycle de vie. À l'ère des changements climatiques, rien ne justifie que le processus d'étude d'impact des projets rompe avec ce précédent établi par l'ONE. Les juridictions du monde entier commencent à prendre en compte les émissions du cycle de vie dans leur évaluation de la consommation énergétique et industrielle des projets et les tribunaux exigent de plus en plus de telles considérations. Si le Canada veut être un leader du climat, il devrait en faire de même.

Nous espérons que le gouvernement ne cédera pas aux pressions visant à affaiblir les lois environnementales. Toutefois, si les amendements sont approuvés par le Sénat, puis par la Chambre des communes, et si la liste des projets et l'ESCC sont mise en place comme proposé, nous n'aurons d'autre choix que de retirer notre appui au projet de loi C-69.

Sincèrement,

Julia Levin, Climate and Energy Program Manager, Environmental Defence  
Annie Bérubé, Directrice, Relations gouvernementales, Équiterre  
Dominic Champagne, le Pacte pour la transition  
Karine Péloffy, avocate conseil, Centre québécois du droit de l'environnement  
Philippe Robert, MD, Jeunes médecins pour la santé publique  
François Geoffroy, la Planète s'invite au Parlement  
Patricia Lightburn, Responsable science et politiques, Fondation David Suzuki  
Catherine Abreu, Directrice Générale, Réseau Action Climat Canada  
Cathy Orlando, Lobby Climatique des Citoyens Canada  
Mark Butler, Policy Director, Ecology Action Centre  
Anna Johnston, Staff Counsel, West Coast Environmental Law  
Alan Andrews, Climate Change Program Director, Ecojustice  
Lindsay Telfer, Project Director, Canadian Freshwater Alliance  
Roberta Frampton Benefiel, Grand Riverkeeper Labrador, Inc. and Labrador Land Protectors  
Nathan Lemphers, Senior Campaigner, Oil Change International  
Lisa Mitchell, Executive Director, East Coast Environmental Law  
Kim Perrotta, Executive Director, Canadian Association of Physicians for the Environment  
Derek Coronado Coordinator, Citizens Environment Alliance of Southwestern Ontario  
Brent Kopperson, Founder & Executive Director, Windfall Ecology Centre  
Angela Bischoff, Director, Ontario Clean Air Alliance  
Rita Bijons & Paul Mero, Co-Chairs, Green 13  
Lyn Adamson, Co-Chair, ClimateFast  
Janis Alton, Co-Chair, Canadian Voice of Women for Peace  
Arlene Kwasniak (à titre personnel), Professeure émérite de droit, Institut canadien du droit des ressources, Université de Calgary

Cc. Le très Honorable Justin Trudeau, P.C., M.P., Premier Ministre  
L'Honorable Marc Garneau, Ministre des transports  
L'Honorable Amarjeet Sohi, Ministre des ressources naturelles

